

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°01 du 06 juillet 2026

Présents : Mme LECOMTE - MM. BODIN – DENIAU - LAROCHE – GRIMPRET – HAYE – POINCET – POIRAUT - RAMBAUD.

Excusés : MM. BERNARD – BOHY – GLOMBARD – GODET – LAVILLE - MAGNAN – PINTAULT.

POINT SUR LA SAISON 2025/2026

Palmarès coupes - challenges et championnats. Voir PV n° 36.

Accessions aux championnats régionaux.

Fin de phase 1.

- Accession au critérium régional U13 : **FC BRESSUIRE – FC CHAURAY – UNION ST FLORENT CHAMOIS NIORTAIS.**

Accessions en fin de saison :

- Accèdent au championnat U14 R : **GJ PAYS MAULEONAI – THOUARS FOOT 79.**
- Accède au championnat U16 R2 : **FC CHAURAY.**
- Accède au championnat U18 R2 : **AVENIR 79 FC.**

GROUPEMENT DE JEUNES (mise à jour)

- ❖ **GJ CŒUR DE BOCAGE**
- ❖ **GJ ENE**
- ❖ **GJ ETSO**

Mise à jour de la convention à la suite du retrait ou au rajout d'un club voire d'une fusion.

Il appartient aux G.J. cités ci-dessus de saisir l'avenant de modification via leur espace FOOTCLUBS et le menu ORGANISATION / VIE DES CLUBS / Modifier le groupement.

Modification à finaliser avant le début de la saison 2026 / 2027 pour pouvoir utiliser la FMI.

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS

AG LFNA (textes votés lors de l'AG de juin).

- 1) **Création de Championnats Interdistricts U15 et U17 en seconde phase (mise en application 2027/2028).**
 - U17 = 1 montée par pôle en U18 R2.
 - U15 = 1 montée par pôle en U16 R2.

Pôle 79-86 : 1 poule de 10 équipes.

5 équipes par district ou 6 pour l'un et 4 pour l'autre en fonction des effectifs de l'année précédente.

- Phase 1 en district ➡ phase 2 Interdistricts ➡ fin de saison 1, montée en ligue.

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°01 du 06 juillet 2026

2) **Modification de l'article 8 – OBLIGATIONS.** Mise en application saison 2026 / 2027.

✓ **1^{ère} modification - Exposé des motifs :**

La fonction de R.T.J ne doit plus s'assimiler à celle de l'entraîneur principal.

Le niveau du diplôme minimum permet d'atteindre cet objectif dans le but de structurer nos clubs régionaux. AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION COMPETITION.

Proposition de texte : « 2/ Les obligations Seniors Masculins Championnat N1 – N2 : les clubs concernés ont l'obligation d'engager des équipes de jeunes en leur propre nom selon les dispositions de l'article 9 du Règlement de l'épreuve.

Championnat R1 :

- 2 équipes à 11 imposées, une sur les catégories U19 à U17 et une sur les catégories U16 à U14
- 1 équipe U13
- 1 équipe U11
- 1 école de Football (minimum de 10 licenciés entre U6 et U9)
- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé, **hors éducateur de l'équipe 1^{ère} Seniors**, au minimum du DF Coach Jeunes.

Championnat R2 :

- 2 équipes à 11 parmi les catégories U19 à U14
- 1 équipe U13
- 1 équipe U11
- 1 école de Football (minimum de 10 licenciés entre U6 et U9)
- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé, **hors éducateur de l'équipe 1^{ère} Seniors**, au minimum du DF Coach Jeunes.

Championnat R3 :

- 1 équipe à 11 parmi les catégories U19 à U14
- 1 équipe U13
- 1 équipe U11
- 1 école de Football (minimum de 10 licenciés entre U6 et U9)
- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé à minimum du DF Coach Jeunes.

Ainsi, tous les clubs de l'entente ou appartenant au groupement de jeunes (G.J.) sont réputés en règle avec le Statut des Jeunes si le nombre d'équipes en entente ou composant le G.J. est au moins égal au total des obligations des clubs constituants. Toutes ces obligations peuvent être satisfaites par le biais des ententes ou des groupements, au sens de l'article 39 bis et 39 ter des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football. A ce titre, un club de niveau R1, R2 ou R3 peut être considéré en règle pour une équipe de jeunes en entente football à 11 ou étant incluse dans un groupement dès lors qu'il possède en son effectif à minima 5 licenciés sur la catégorie de compétition et pour le football à 8 (U13) à minima 3 licenciés (U12/U13) de la catégorie de compétition. **A ce titre, le nombre d'équipes composant le groupement ou l'entente devra, à minima, être supérieur à celui imposé au club disposant des obligations les plus élevées.** A défaut, aucun des clubs du groupement ou de l'entente ne pourra être considéré comme respectant son obligation d'engagement.

Date d'effet saison 2026 / 2027.

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°01 du 06 juillet 2026

ENGAGEMENTS SAISON 2026 / 2027

Date limite des engagements foot à 11 = 22 août

Date limite des engagements foot à effectifs réduit = 29 août

Engagements bloqués (Plus haut niveau départemental - phase 1) :

U17 D2 : CS BEAUVOIR SUR NIORT / FC BRESSUIRE / ES CELLES-VERRINES / FC3C / AS ECHIRE ST GELAIS / GJ ENE 79 / GJ CŒUR DE BOCAGE / GJ OREE DE L'AUTIZE / INTERBOCAGE FC / OL NIORT ST LIGUAIRE / FC NUEILLAUBIERS / RC PARTHENAY VIENNAY / US PAYS MAIXENTAIS / UNION SUD DEUX-SEVRES / THOUARS FOOT 79 / VAL DE BOUTONNE 79.

U15 D2 : ES AFP/ CS BEAUVOIR SUR NIORT / FC BRESSUIRE / CO CERIZAY / UNION ST FLORENT CHAMOIS NIORTAIS / FC3C / FC CHAURAY / AR CHERVEUX / AS ECHIRE ST GELAIS / GJ CŒUR 2 FOOT / GJ OREE DE L'AUTIZE / SA MONCOUTANT / OL NIORT ST LIGUAIRE / RC PARTHENAY VIENNAY / VAL DE BOUTONNE 79 / FC VENISE VERTE.

U13 D1 : ES AFP / FC BRESSUIRE / UNION ST FLORENT CHAMOIS NIORTAIS / FC CHAURAY / GJ CŒUR 2 FOOT / UNION SUD DEUX-SEVRES / VAL DE BOUTONNE 79 / FC VENISE VERTE.

Engagements contrôlés :

U13 D2 = 4 poules maximum. 1 seule équipe par club. Dérogation accordée si le nombre des engagements est inférieur à 32.

Engagements libres :

- U18
- U17 (D3 – D4)
- U15 (D3 - D4)
- U15 à 8
- U13 (D3 – D4)
- U12 Critérium (1 équipe par club)
- U11 (N1, N2, N3).

REUNIONS DE DEBUT DE SAISON

- 🕒 **Foot à 11** : La commission se réunira le lundi 24 août.
- 🕒 **Foot à 8** : La commission se réunira le lundi 31 août.

PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX 2026/2027

- ❖ U18 R1 : FC BRESSUIRE – UNION ST FLORENT CHAMOIS NIORTAIS
- ❖ U18 R2 : AVENIR 79 FC

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°01 du 06 juillet 2026

- ❖ U17 R1 : FC CHAURAY – UNION ST FLORENT CHAMOIS NIORTAIS – FC BRESSUIRE
- ❖ U17 R2 : THOUARSFOOT 79
- ❖ U16 R1 : FC BRESSUIRE - UNION ST FLORENT CHAMOIS NIORTAIS
- ❖ U16 R2 : THOUARS FOOT 79 – FC CHAURAY
- ❖ U15 R1 : UNION ST FLORENT CHAMOIS NIORTAIS – THOUARS FOOT 79
- ❖ U15 R2 : FC CHAURAY – CO CERIZAY – FC BRESSUIRE
- ❖ U14 R : FC BRESSUIRE – FC CHAURAY – GJ PAYS MAULEONAIIS – UNION ST FLORENT CHAMOIS NIORTAIS – THOUARS FOOT 79
- ❖ U13 R : X équipes en phase 2.

CRITERIUM U14 – CRITERIUM U16

Proposition émise par M. **YOHAN TARENT** (RTJ AFP).

Critérium U14. Objectif : qualifier des équipes pour le championnat U15 D1 – phase 1 de la saison suivante.

Critérium U16. Objectif : qualifier des équipes pour le championnat U17 D1 – phase 1 de la saison suivante.

Début septembre, concertation auprès des clubs (vote sur le principe de la proposition).

- Si la proposition est rejetée par les clubs, mise en sommeil de celle-ci.
- Si elle est validée par les clubs, le contenu du règlement de ladite proposition sera débattu lors d'une réunion de début de saison.

MODIFICATIONS FFF – SAISON 2026 / 2027

U11 : temps de jeu 2 x 30'. Hors-jeu à partir de la ligne médiane.

U13 : temps de jeu 2 x 35'.

N.B : De ce fait, l'horaire officiel des rencontres départementales est maintenant fixé à 13h00.

RENTREE DU FOOT U10-U11

Ci-dessous, vous trouverez des Informations émanant d'Arthur POINCET - CTD DAP.

U10/U11 : la rentrée du foot est fixée **au Samedi 12 septembre 2026**.

Un nouveau format de Rentrée du Foot sur la journée sera mis en place.

Toutes les informations relatives à ces organisations seront envoyées en temps voulu.

L'opération « *Rentrée du Foot* » étant sous couvert de la FFF, **les enfants non-licenciés pourront y participer**. En revanche, lors de la reprise des plateaux, les enfants devront être titulaires d'une licence à jour.

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°01 du 06 juillet 2026

Saison 2026 / 2027 - PHASE 1 - PROJET DE CALENDRIER

Ce document est une simple base de travail et diffusé à titre indicatif.

Le calendrier définitif sera affiné au regard du nombre des engagements dans catégorie par catégorie puis, transmis aux clubs début septembre.

	U18	U17	U15	U15 A 8	U13	U12	U11
5 SEPTEMBRE	GAMBARDELLA Tour Préliminaire						
12 SEPTEMBRE	J 1						Rentrée du Foot
19 SEPTEMBRE	GAMBARDELLA T1	J 1	J 1	J 1	J 1		J 1
26 SEPTEMBRE	J 2	J 2	J 2	J 2	J 2		J 2
03 OCTOBRE	GAMBARDELLA T2	J 3	J 3	J 3	J 3		J 3
	J 3						
10 OCTOBRE	J 4	J 4	J 4	J 4	J 4		Challenge J1
17 OCTOBRE	GAMBARDELLA T3	COUPE	COUPE	COUPE	COUPE		RAT
	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT		
24 OCTOBRE							RAT
31 OCTOBRE	GAMBARDELLA T4	RAT	RAT	RAT	RAT		RAT
	RAT						
07 NOVEMBRE	J 5	J 5	J 5	J 5	J 5		J 1
MER. 11 NOVEMBRE	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT		RAT
14 NOVEMBRE	J 6	J 6	J 6	J 6	J 6		J 2
21 NOVEMBRE	COUPE	COUPE	COUPE	COUPE	COUPE		J 3
	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT		
28 NOVEMBRE	J 7	J 7	J 7	J 7	J 7		J 4
05 DECEMBRE	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT		Challenge J2
12 DECEMBRE	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT		RAT
19 DECEMBRE							

Le Président
Alexandre RAMBAUD



Le Secrétaire
Jean-Paul DENIAU

